

Rubrique: Faillites

**Sous-rubrique:** Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 06.12.2023

Publications supplémentaires: KABGE 06.12.2023 Visible par le public jusquau: 06.12.2028 Numéro de publication: KK04-000038408

#### Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

# Etat de collocation et inventaire UBN CAPITAL SWITZERLAND Ltd

## **Débiteurs:**

UBN CAPITAL SWITZERLAND Ltd CHE-114.569.330 Rue de Jargonnant 2 1207 Genève

## Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné. Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 26.12.2023

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 16.12.2023

# Lieu de dépôt des documents:

Office cantonal des faillites, route de Chêne 54, case postale, 1211 Genève 6

# **Contact pour la plainte:**

Cour de justice, Chambre de surveillance des OPF, place du Bourg-de-Four 1, case postale 3108, 1211 Genève 3

# Contact pour l'action en contestation:

Tribunal de première instance, rue de l'Athénée 6-8, case postale 3736, 1211 Genève 3

## **Remarques:**

Pour tout renseignement: Groupe 5 + 41 22 3888905 F20230656

But:

Gestion de fortunes, tous les services dans le domaine de la gestion de fortune à l'exclusion de toute activité bancaire, conseil financiers, conseil dans les fusions et les acquisitions des entreprises, conseil en placements et investissements, gestion et analyse de portefeuilles, analyses financières et étude relative aux marchés de capitaux, prise des participations dans des opérations de gestion de fortune, organisation de financements syndiqués, planification patrimoniale et successorale, et toutes opérations commerciales, financières ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à son but (cf. statuts pour but complet).

Un/des bien/s porté/s à l'inventaire fait/font l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.